

Découvrez les personnes qui illustrent l'indice de l'imprévoyance !



Mathilde

Mathilde, 38 ans, gérante d'une société de conseil en imagerie médicale est mère célibataire. Elle doit financer seule la vie de ses enfants dont elle a la charge. Elle a réussi grâce à la performance de sa société à épargner 40 000 euros.

Son niveau d'imprévoyance est de 81/100.

Cela indique que s'il arrivait un événement grave dans sa vie, comme un accident qui aura pour conséquence de ne plus pouvoir travailler, elle aura certainement beaucoup de difficultés à subvenir à ses besoins financiers et à ceux de ses enfants.

Déjà du simple fait de son jeune âge, les conséquences de son incapacité à travailler seront lourdes car longues.

Il faudra, en effet, compenser ses revenus d'activité tout au long de sa période active, et maintenir des revenus pendant sa période de retraite.

Ensuite, parce qu'elle devra financer la vie de ses enfants avec son seul revenu alors même que les indemnités journalières proposées par sa caisse des indépendants ne seront calculées qu'en fonction de son traitement de référence actuel et limité à un plafond peut être insuffisant.

Enfin son patrimoine de 40 000 euros est insuffisant pour couvrir une perte de revenu lié à un accident grave ou une maladie invalidante. Il ne permettra pas non plus de couvrir les frais annexes pour garder une qualité de vie la plus normale possible.



Jeanne

Jeanne, 45 ans, professeure de mathématique au collège, vit avec son compagnon, professeur lui aussi, et ses 3 enfants. À eux deux, et suite à un héritage, ils ont constitué une épargne de 140000 euros.

Son niveau d'imprévoyance est de 69/100.

Ce niveau montre sa fragilité en cas de survenance d'un événement grave.

En tant que fonctionnaire, s'il lui arrivait un accident ou une maladie invalidante maintenant, cet événement aura un impact important sur son niveau de vie. En effet, elle sera mise en retraite automatiquement et la rente invalidité retraite qui lui sera versée ne sera calculée que sur ses années de travail avant cet événement dramatique. La conséquence pour elle et sa famille sera alors de ne bénéficier que d'un revenu relativement faible et cela, tout au long de sa vie.

Et pour aggraver encore les choses, ce revenu ne tiendra pas non plus compte de la progression de traitement qu'elle aurait pu avoir lors de la fin de sa carrière.

En revanche, le fait d'être en couple avec 2 revenus vient baisser son niveau d'imprévoyance. Le revenu de son conjoint viendra limiter, en effet, cette perte de revenu probable pour elle.

Son épargne, autre critère, vient baisser encore un peu plus son niveau. Avec 140000 euros, Jeanne pourra faire face, largement, aux premiers frais liés à un accident grave ou une maladie invalidante.

Mais cette somme ne permettra tout de même pas de couvrir la perte de revenu probable qu'elle subira pendant une longue période.



Damien

Damien, 27 ans, non cadre dans une TPE, vient tout juste de se marier. Avec son épouse, ils viennent d'acheter un appartement et ont pour objectif d'avoir un enfant. Du fait de cet achat, ils n'ont plus d'épargne disponible.

Son niveau d'imprévoyance est de 66/100.

Son jeune âge est en partie responsable de son niveau relativement élevé. En cas d'un accident invalidant qui ne lui permettrait plus de travailler, sa vie financière serait bousculée pour un très long moment et au-delà de son passage à la retraite.

Heureusement sa femme travaille, ce qui permettra au couple de bénéficier encore de son salaire. Pour autant, avec leur absence d'épargne, ils se retrouveront vite dans l'incapacité de financer leur vie comme avant. Il est en effet certain que les frais supplémentaires liés à l'accident de Damien et à son revenu amoindri ne permettront pas d'y faire face.